



## Discours de Patricia BLANC



Patricia BLANC  
Directrice générale de la  
prévention des risques  
au MEDDE

«Mesdames, Messieurs,

Je voudrais d'abord remercier l'ensemble des participants à ces 12<sup>e</sup> Assises. Merci d'être venus parfois même de l'étranger, pour témoigner de vos pratiques dans le domaine des déchets. Je remercie bien-sûr le comité de pilotage, sous la présidence de monsieur Cazalets, qui a beaucoup œuvré depuis 2 ans pour préparer cette édition, qui a été de nouveau je crois, un succès. Je remercie l'association des Assises nationales des Déchets qui, sous la conduite notamment de Stéphanie Rouxel, a fait tout ce qu'il fallait pour que nous soyons bien accueillis et que tout se passe parfaitement bien ici à Nantes. Merci également à la DREAL qui localement facilitait les choses et qui s'est beaucoup impliquée dans ce projet autour d'Hubert Ferry-Wilczek, Estelle Sandre-Chardonnal et Françoise Ricordel.

Je crois que nous pouvons nous féliciter de ce que ces 2 journées ont permis, notamment de faciliter les échanges à un moment un peu particulier. En effet, une Conférence environnementale a eu lieu au plus haut niveau notamment sur le thème de l'économie circulaire. Nous continuons à y travailler parce que d'ici la fin de l'année nous aurons à nouveau une Conférence de mise en œuvre. Je ne doute pas que les débats que nous avons eus d'ailleurs à ces Assises des Déchets alimenteront largement la Conférence de mise en œuvre de la table ronde sur l'économie circulaire et ses suites.

Par rapport à notre rendez-vous d'il y a deux ans ici aussi à Nantes, un certain nombre de choses ont progressé. Je ne reviendrai pas sur le bilan qui a été fait hier dans la table ronde. Simplement pour mentionner 2 points sur lesquels il me semble que nous devons encore travailler.

Premièrement la prévention de la production de déchets. On en a parlé, l'objectif du Grenelle n'est pas loin d'être atteint. Je crois que si on l'atteint, c'est largement à cause de la conjoncture économique qui n'a pas été très bonne ces dernières années et non pas seulement parce que nos efforts ont permis de découpler la production de déchets de la croissance. Je crois que sur la prévention il y a encore du travail et ça reste une priorité. C'est une priorité européenne et nationale. Le travail ne doit pas porter que sur le consommateur avec des campagnes de communication qui sont nécessaires pour aider le consommateur à faire des choix. Il doit aussi porter sur la conception des produits. C'est un thème qui a été largement évoqué lors de la Conférence environnementale et durant ces 2 jours. Nous avons de fortes attentes exprimées sur la durée de vie des produits, sur la lutte contre l'obsolescence programmée et sur l'écoconception. Cela suppose que la politique des déchets travaille plus étroitement avec la politique de conception des produits de manière générale. Je pense que notre prochaine session des Assises dans deux ans pourra faire peut-être davantage de place aux entreprises qui produisent des produits, qui les mettent sur le marché et sur la façon dont elles les conçoivent pour qu'ils génèrent moins de déchets ou en tout cas des déchets qui soient plus faciles à recycler ou à réutiliser. Donc sur la prévention, nous avons encore

un effort à faire.

Concernant le recyclage je crois que nous sommes sur les bonnes courbes qui permettent d'espérer que nous atteindrons les objectifs qui avaient été ceux du plan-déchets. Une petite inquiétude en revanche sur l'objectif de recyclage des emballages à 75% qui était ambitieux. Il est possible que nous ne soyons pas encore complètement sur la courbe qui permette de l'atteindre. Nous aurons donc aussi un travail particulier à faire sur le recyclage des emballages.

Voici donc le bilan de manière très résumé. Nous pouvons bien-sûr rappeler que sur les filières REP, il y a eu un énorme travail de réaliser ces dernières années avec le ré-agrément de la filière papier, de la filière emballage et puis l'ouverture opérationnelle de 3 nouvelles filières : les meubles, les déchets dangereux des ménages et les déchets d'activité de soins à risques infectieux. L'idée à présent est de travailler sur la gouvernance de ces filières, sur l'amélioration de leur efficacité plus que sur la création de nouvelles filières REP vous l'avez compris.

Au cours de ces deux jours, j'ai entendu pour ma part un certain nombre d'aspirations : une attente forte sur la simplification réglementaire, sur la flexibilité de manière générale avec un souhait d'avoir plus de réglementation par objectif et moins d'imposition de moyens ainsi que de choisir la bonne échelle d'action plutôt que de vouloir régler tous les problèmes à l'échelle nationale. On en a déjà parlé et je ne reviendrai pas dessus. Le gouvernement a une feuille de route dans le domaine de la simplification sur laquelle nous serons sans doute amenés à faire un bilan plus précis dans 2 ans, donc rendez-vous aux prochaines assises sur ce sujet.

En contrepartie de cet effort de simplification, il y a une attente qui s'exprime toujours fortement sur les contrôles, particulièrement sur les contrôles des sites qui sont soupçonnés de travailler dans l'illégalité. C'est un des engagements de la feuille de route de la Conférence environnementale. Nous ferons plus de contrôles dans un certain nombre de sites qui ne sont pas connus de l'administration mais qui sont identifiés par d'autres moyens : par des annuaires ou une recherche de terrain qui serait menée conjointement entre les inspecteurs des installations classées qui travaillent en DREAL ou en Direction Départementale de la Protection des Populations et par les gendarmes. C'est donc une action qui est conjointe avec le ministère de l'intérieur et le ministère du redressement productif. Nous avons beaucoup travaillé sur les centres de traitement des véhicules hors d'usage dans ce domaine et nos prochaines actions porteront probablement sur les déchets électriques et électroniques et les ferrailles de manière générale. Donc une attente sur les contrôles.

J'ai entendu également une attente au niveau du décloisonnement des politiques, soit une mise en relation de la politique des déchets et de la politique énergétique afin de se demander de quelle manière les déchets peuvent contribuer à la diversification du mix énergétique. Un travail aussi de décloisonnement avec les politiques des ressources ou des matières premières avec l'idée qu'il y a des mines urbaines dans nos poubelles et qu'il faut aller y rechercher des matières qui peuvent nous manquer par ailleurs. C'est d'ailleurs un des principes de l'économie circulaire.

Suite page suivante



J'ai entendu aussi une attente d'amélioration des connaissances et là je pense que l'Etat a un rôle à jouer pour donner un cadre sur la connaissance des gisements, la connaissance des flux. Elle peut être à la fois territoriale et c'est tout le rôle des plans de gestion de déchets qu'ils soient départementaux ou régionaux, mais aussi sectorielle et on a entendu tout à l'heure quelqu'un expliquer quel avait été l'intérêt de travailler sur les plans de gestion des déchets du BTP car l'approche sectorielle permet d'avoir des connaissances plus spécifiques sur des déchets qui sont tous finalement assez différents les uns des autres.

J'ai entendu aussi une demande très forte de travailler sur les déchets des entreprises et notamment les déchets du BTP. Nous avons beaucoup travaillé sur les déchets des ménages après le Grenelle de l'environnement, je crois que l'on en est tous conscient. Il y a sans doute des marges de progrès importantes notamment sur les déchets du BTP et l'atelier consacré à ce sujet a permis de montrer qu'un certain nombre de sujets sont mûrs pour essayer de donner un coup d'accélérateur au recyclage dans ce domaine. J'ai été personnellement très intéressée par ce qui s'est dit par exemple sur le plâtre, sur la fiscalité, sur la nécessité de trouver un maillage territorial adapté sur ces sujets et également sur le traitement des déchets amiantés. Il y a donc sur les sujets du BTP sans doute dans le cadre du prochain plan déchets des choses qui pourront être plus précises et plus opérationnelles que les actions que nous avons pu mener ces dernières années. Le secteur est je pense désormais mûr pour une accélération dans ce domaine.

De la même manière pour les autres déchets des autres secteurs d'activités, la Conférence environnementale a retenu l'idée d'accords de filière notamment dans le cadre du COSEI. Dans le cadre de ces accords de filière, les entreprises d'un secteur d'activité pourront s'engager à produire des produits qui génèrent moins de déchets ou des déchets moins toxiques et à introduire une quantité minimum de matière recyclée dans leur produit.

Alors quelles suites à donner maintenant pour les mois qui viennent? A court terme, nous allons faire une Conférence de mise en œuvre de la Conférence environnementale qui va permettre d'approfondir un certain nombre de sujets pour lesquels nous avons finalement beaucoup parlé hier et aujourd'hui. On va travailler notamment sur les objectifs quantifiés car vous avez pu voir sur la feuille de route, il y a un objectif quantifié en particulier qui est celui de réduire de moitié les quantités de déchets mis en décharge. C'est l'objectif que les acteurs appellent de leurs vœux pour savoir quelle est la trajectoire, quel est le marché qui pourra s'ouvrir en termes de valorisation et de recyclage. Toute la question, et on en a beaucoup parlé, c'est de savoir quels sont les outils et notamment en termes de financement, qui doivent être mis en place pour détourner ces 12 millions de tonnes de la décharge vers la valorisation. Donc les outils on les connaît. Il y a des outils qui relèvent de la fiscalité. Sur ce point le gouvernement va saisir le Comité pour la fiscalité écologique de monsieur De Pertuis en lui demandant de travailler sur un certain nombre de scénarios qui concernent la TGAP sur les installations de traitement, qui concerne la TVA sur la collecte des déchets ou bien la possibilité d'un éventuel outil économique sur les produits non recyclables qui ne seraient pas couverts par une filière REP et pour lequel une filière REP ne serait pas forcément

le meilleur outil, et s'il y aurait d'autres outils économiques qui pourraient se porter sur ces produits non recyclables. Le comité pour la fiscalité écologique va donc travailler dans les mois qui viennent sur le sujet et il sera sans doute en mesure de faire des propositions dans ce domaine en 2014.

Par ailleurs la Conférence de mise en œuvre nous permettra aussi d'avancer sur la définition d'objectifs en termes de recyclage par catégorie de flux avec l'idée d'identifier, en fonction des flux de déchets, quels sont les modes de traitement et les modes de valorisation matière les plus adaptés et de se fixer des objectifs peut-être spécifiques pour certains flux de déchets. Nous devons progresser aussi sur le tri, notamment chez les particuliers mais aussi dans les entreprises puisqu'il s'agit de ne pas se focaliser uniquement sur les déchets des ménages. En termes de tri, nous avons le décret sur la signalétique de tri qui est le dernier décret du Grenelle finalement qui n'est pas encore sorti, qui est en phase finale et qui devrait prochainement être transmis au Conseil d'Etat pour une publication avant le fin de l'année 2013.

En termes d'outils de financement, j'ai parlé de fiscalité mais nous avons d'autres outils incitatifs comme le plan d'aide aux déchets de l'ADEME dont le gouvernement a décidé de poursuivre les efforts en 2014 avec le même budget qu'en 2013. C'est un plan d'aide qui a été préservé dans le cadre des arbitrages budgétaires et qui donc se poursuit en 2014. Nous avons également le programme Investissement d'Avenir dont une enveloppe conséquente sera consacrée à la transition écologique et énergétique notamment dans le domaine de l'économie circulaire. Et puis les interventions de la BPI dont a parlé monsieur le député. En termes de financement il ne faut pas oublier le rôle des filières REP qui sont structurantes aussi dans ces domaines et sur lesquelles nous aurons à travailler également dans les mois qui viennent.

Tout ceci doit donc sortir de la Conférence de mise en œuvre et constituer ensuite le nouveau plan déchets que nous devons élaborer en 2014 pour couvrir la période 2014-2020 et qui nous donnera les objectifs et les trajectoires que collectivement nous nous engageons à poursuivre. Ce plan déchets sera élaboré sous l'égide du Conseil national des Déchets présidé par monsieur Miquel.

Je n'oublie pas dans les suites qui nous attendent en 2014, les travaux européens qui sont particulièrement importants parce que dans le cadre du 7<sup>e</sup> Plan d'Actions pour l'Environnement, la commission a annoncé son intention de mener à bien une révision de la directive-cadre sur les déchets avec sans doute de nouveaux objectifs européens qui pourraient être définis en 2014 ou en 2015. Il est important que nous y contribuions collectivement, que les acteurs français participent à ce débat européen qui est évidemment très structurant à travers la révision de la directive-cadre.

J'espère que vous avez trouvé dans ces Assises les échanges et les réponses que vous attendiez et je souhaite que vous nous fassiez à nouveau le plaisir de venir dans deux ans aux prochaines Assises des Déchets en 2015.

Merci de votre attention.

*Patricia Blanc*